

Délibération CA 2023 / 12 / 12 – 31

Point 40 de l'Ordre du Jour :

MODIFICATION de la POLITIQUE de SÉCURITÉ du SYSTÈME D'INFORMATION (PSSI)

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 31

Ont été ajoutés :

en page 4, le lien ouvrant sur les bonnes pratiques, et, en page 5, dans la rubrique « Devoirs de signalement et d'information », les adresses de contact.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent** la modification de la Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Nombre de votants	23
Présents	15
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	17
Nombre de VOTES CONTRE	4
Nombre d'ABSTENTIONS	2

Fait le **13 décembre 2023**



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- **affichée le** **18 DEC. 2023**
- **mise en ligne sur l'intranet le** **14/12/2023**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le** **18 DEC. 2023**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.